



## Discrimination syndicale : des pratiques à combattre, un droit à faire respecter !

EDITO

La crise aidant (ou comme prétexte), les pratiques antisyndicales s'accroissent. En 2012, l'Union départementale a fait de ce combat une priorité. L'année qui débute doit se poursuivre dans cet axe et combattre pied à pied les discriminations.

En effet, comment faire avancer nos revendications quand ceux qui les portent sont freinés dans leur déroulement de carrière ou pire encore, risquent leurs emplois ? Nous ne devons plus accepter que nos militants soient les premiers dans la ligne de mire des patrons.

Le 11 février 2013, devant le Conseil des prud'hommes de RIOM se jouera l'avenir d'Edgar SEIGNE. Ce conseiller prud'hommes d'Aurillac est interdit d'entrée dans son entreprise alors que l'inspection du travail a refusé son licenciement. Cette situation perdure depuis un mois.

Devant la Cour de cassation, les juges ont décidé que Cédric devait être réintégré. Après plus de deux ans de procédure, après un échec devant le Conseil des prud'hommes et la Cour d'appel, la haute cour a considéré que le juge des référés est compétent pour prononcer le retour dans l'entreprise. Reste à fixer le montant du dédommagement lors d'une prochaine audience devant la Cour d'appel. Cet arrêt qui fait date fera l'objet d'une étude approfondie dans le Droit Ouvrier.

Après Julie réintégré chez Carrefour Market, Valéo obligé d'annuler l'avertissement infligé à Fabrice, d'autres procédures sont en cours. Chez SANSAC, deux militants ont été licenciés pour des faits de grèves. Là encore, l'UD a saisi les juridictions administratives en contestation de l'autorisation donnée par l'inspection du travail.

Quel impact sur la santé ou le moral des camarades lorsque de telles procédures sont enclenchées ?

Le secteur DLAJ a décidé de s'accaparer de l'ensemble des normes juridiques pour combattre ces discriminations : des avancées significatives ont été accomplies. Mais cela passe par l'apprentissage de procédures spécifiques, la formation et l'information des militants. Autant d'outils à appréhender sans modération pour combattre efficacement ce que l'on doit bien appeler de la délinquance patronale.

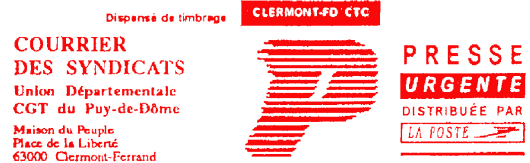
De nombreux camarades connaissent cette situation : dans le transport, le bâtiment, ces pratiques deviennent courantes. Dans ce cas, la solidarité s'impose. Les syndicalistes doivent sentir tout le poids de l'organisation à leur côté quand de telles situations surviennent.

**Pour gagner nous devons tous être mobilisés : les libertés syndicales ne sont pas à vendre !**

Dominique Holle

### Sommaire :

P2: Construction Auvergne,  
P3: 150000 fonctionnaires dans la rue  
P4: Chiffres du Chômage, NVO



**N° 1448 VENDREDI  
1er FEVRIER 2013**

**DEPOSE 1er FEVRIER 2013**

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

### Agenda :

- 04 Février : CE UD sur la journée
- 05 et 06 Février CCN
  
- 07 février : déploiement VS accord flexi-précarité

**Le 23 janvier 2013 à 14h30, une délégation de la CGT CONSTRUCTION AUVERGNE a été reçue au Parlement Européen à Bruxelles par Mr le Député Européen H. WEBER.**

La CGT CONSTRUCTION AUVERGNE était composée de Mr Laurent DIAS, Secrétaire, Mr ANDRIEU Alain et Mme BION Aurore.

La délégation a exposé la situation des travailleurs détachés et les abus des entreprises utilisatrices qui bafouent les règles de la Directive 96/71/CE en matière des droits des salariés.

Mr WEBER n'était pas au courant de la réelle situation des travailleurs détachés (salaire moyen de 600€ du-rée du travail de 48h/semaine...). Monsieur WEBER a été attentif à nos revendications et à ce que nous, mili-tants, faisons sur le terrain et il nous a encouragé à continuer. La délégation lui a remis un dossier comprenant plusieurs courriers, contrat et articles de presse.

Il nous a promis d'intervenir auprès de son groupe de travail qui siège à la Commission sociale Européenne et qu'il nous mettrait en contact avec la Présidente de cette Commission Européenne.

La CGT CONSTRUCTION AUVERGNE prendra contact avec l'équipe de la Présidente de la Commission Sociale Européenne prochainement afin de participer à leurs travaux.

Pour rappel, depuis 2 mois la CGT CONSTRUCTION AUVERGNE interpelle et rencontre des Elus (Conseil régional, Conseil général, Sénateurs, Députés, Maire) afin de les alerter sur la réalité du détachement en France et plus particulièrement en Auvergne.

Mme BRIAT, Conseillère Générale a présenté le 20 décembre au Conseil Général du PDD un vœu deman-dant au gouvernement de faire respecter la législation en matière de détachement qui a été adopté à l'unani-mité. Le Conseil régional Auvergne va présenter un vœu similaire lors de la session de février 2013.

Le Sénateur JJ MAGNIER va interpeller le Sénat par une question orale, prochainement.

En Novembre La CGT CONSTRUCTION AUVERGNE avait demandé à Marie-Noëlle LIENEMANN à être auditionnée. Au cours du mois de Février, une délégation de la Fédération Nationale Construction CGT sera auditionnée au Sénat.

**Les entretiens continuent avec les députés afin qu'ils interpellent le gouvernement.**

Plus de 150 000 fonctionnaires dans la rue  
Ils veulent des réponses... maintenant

A l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES, c'est nombreux et déterminés que les agents de la Fonction publique ont participé à la journée d'actions de ce 31 janvier.

Sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur tout le territoire, c'est plus de 150.000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement, notamment sur les salaires, l'emploi public, le jour de carence. *"Les fonctionnaires ont de nouveau exprimé leur volonté qu'une autre politique soit mise en œuvre et que des mesures urgentes soient prises"*, soulignent les trois organisations syndicales dans un communiqué commun.

Elles "se félicitent du succès de cette initiative" et attendent que *"la ministre entende le message délivré et, à l'occasion du rendez-vous du 7 février, qu'elle apporte de véritables réponses aux questions posées."*

***Dans le cas contraire, nos organisations syndicales, dans l'unité la plus large possible, prendront de nouveau leurs responsabilités et appelleront à poursuivre et à développer la mobilisation."***

Chiffre du chômage

## 5 MILLIONS DE CHOMEURS ET MOI ET MOI

C'est la vingtième augmentation consécutive des chiffres du chômage. Le fléau du chômage s'enkyste dans notre société. Les jeunes et les seniors sont les premiers concernés, surtout le chômage de longue durée s'étend en laissant présager des stigmates indélébiles sur notre corps social. Si l'on ne peut qu'adhérer à l'objectif affiché par président de la République d'inverser la courbe du chômage d'ici à la fin de l'année, malheureusement le scepticisme reste de mise :

► D'abord parce que ce gouvernement n'a pas affiché de rupture avec les politiques d'austérité qui étouffent la croissance en France comme en Europe. L'économiste en chef du FMI, le Français Olivier Blanchard, a d'ailleurs reconnu qu'il avait gravement sous-estimé l'impact récessif des politiques d'austérité sur la croissance. La noble institution estime que l'emploi repart à partir de 1,5 point de croissance, mais la plupart des économistes pronostique une croissance nulle dans notre pays en 2013.

► Sceptique ensuite après la conclusion de l'accord dit de « sécurisation de l'emploi », qui se caractérise en premier lieu par une facilitation des procédures de licenciements. Nous ne croyons pas une seconde au slogan du Medef selon lequel les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain et l'expérience plaide malheureusement en notre faveur. Le nombre des ruptures conventionnelles du contrat de travail (quoi de plus facile pour licencier ?) a franchi le cap du million depuis leur création en 2008 et le dispositif est en train de devenir la première cause de licenciement en France.

La boucle est bouclée avec le rapport de la Cour des comptes qui propose de revoir à la baisse l'indemnisation des chômeurs et semble recueillir une oreille attentive du côté du gouvernement. Indécent quand moins de 42 % des demandeurs d'emploi sont indemnisés par l'assurance chômage et que le niveau moyen de l'indemnisation atteint péniblement mille euros. Indécent encore quand le même gouvernement accorde au nom de la compétitivité une ristourne de 20 milliards d'euros par an aux entreprises ... sans contrepartie aucune pour l'emploi !

Enfin ce n'est pas en nous faisant croire que quelques centaines de demandeurs d'emploi vont pouvoir bénéficier, à titre tout à fait exceptionnel et dérogatoire, de l'allocation équivalent retraite, que les choses vont réellement changer. Les conditions d'accès sont telles qu'on exclut pratiquement l'ensemble des demandeurs d'emploi concernés.

Tout cela montre bien que pour réellement peser et changer le cours des choses, c'est d'une tout autre stratégie de la politique publique de l'emploi dont nous avons réellement besoin.

**La Cgt ne cautionnera pas les mauvais coups portés tant vers les salariés que vers les chômeurs. C'est pourquoi elle organisera, après la distribution d'un 4 pages à 2 millions d'exemplaires sur l'accord du 11 janvier sur la soi-disant sécurisation de l'emploi, une initiative de masse début mars.**

Montreuil le 25 janvier 2013

# BON DE COMMANDE

**ACCORD «SÉCURISATION DE L'EMPLOI»**

**n° 3484 - Parution le 25 janvier 2013**

**CAHIER SPÉCIAL DÉTACHABLE DE 8 PAGES**

## **ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL : TOUS ENSEMBLE CONTRE UN ACCORD DE RÉGRESSION**

**Analyse : comment en est-on arrivé là ? Comment lutter contre cet accord ?**

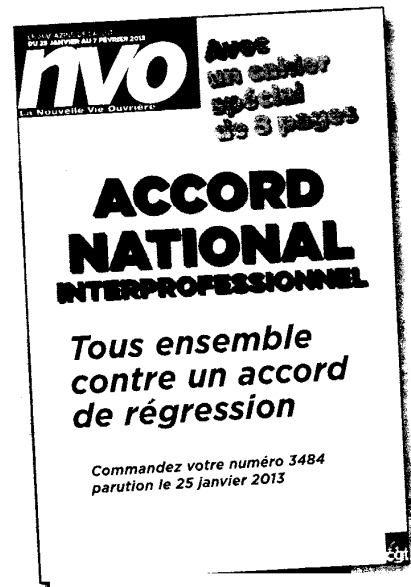
- après la volonté de changement manifestée dans les urnes
- après les conférences sociale et contre la pauvreté
- le Medef à l'offensive
- le Parlement ne doit pas traduire dans la loi un accord au contenu régressif
- la démocratie et la représentativité syndicale sont aussi en jeu
- sécurité sociale professionnelle : les propositions et exigences de la CGT

**Décryptage juridique : les points principaux d'un accord au contenu régressif**

- compétitivité/emploi
- CDI
- recours à la justice
- mobilité
- nos exigences

### ***Mais aussi au sommaire***

- Retour sur les enjeux des mobilisations chez Virgin et entretiens avec des élus Virgin et Fnac
- Dossier technique : le 50<sup>e</sup> congrès de la CGT, comment ça marche ?
- Grand entretien avec Alexandre Derigny, dirigeant de la Fédération CGT des finances, sur la fiscalité
- Reportage aux chantiers navals de Saint-Nazaire
- Banque publique d'investissement, peut mieux faire
- Journée d'action dans la fonction publique



**Abonnez-vous sur [www.nvo.fr](http://www.nvo.fr)**